

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-CENTRE

Le 1er décembre 2025, à 19h30, se tient une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy, Richard Doyon, Éric Bélanger et Jérôme Bélanger ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante et Dominique Cliche formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2025-12-257

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le retrait du point 6.

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2025 **(R)**
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances **(I)**
5. Correspondance **(I et R)**
  1. Lettre de félicitations du député fédéral Monsieur Jason Groleau
  2. Lettre de soutien aux fournisseurs régionaux - Gazette du Canada
  3. Lettre de remerciement de M. Guy Fluet

**ADMINISTRATION**

6. ~~Offre de service ingénieurs~~ — Structure du presbytère **(R)**
7. Modification de numéros civiques sur un tronçon du 3e rang Sud au Lac-Fortin **(R)**
8. Liste des taxes non payées **(R)**
9. Nomination d'un (e) représentant(e) du conseil auprès du Réseau Biblio CNCA **(R)**

- 10. Nomination d'une représentante du Conseil au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) **(R)**
- 11. Demande de dérogation mineure — 213 A rue Commerciale**(R)**
- 12. Autorisation de destruction documents **(R)**
- 13. Création d'un fonds réservé pour le matériel roulant **(R)**

### **PROJET DE RÈGLEMENT**

- 14. Règlement 287-2025 modifiant le règlement de lotissement 158-2018 aux fins de prévoir des superficies et largeurs maximales pour les lots résidentiels desservis
  - 1. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement **(R)**
  - 2. Adoption du premier projet **(R)**
  - 3. Résolution fixant l'assemblée publique de consultation **(R)**
- 15. Règlement 284-2025 modifiant le règlement de zonage 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « vente au détail produits divers (51) » et la classe d'usage « services professionnels et d'affaires (61) » dans la zone I-73 avec certaines dispositions particulières concernant les clôtures
  - 1. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement **(R)**
  - 2. Adoption du premier projet **(R)**
  - 3. Résolution fixant l'assemblée publique de consultation **(R)**
- 16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 285-2025 décrétant l'imposition de taxes foncières et de la tarification des services pour l'année 2026 **(R)**
- 17. Avis de motion et dépôt du projet du règlement 286-2025 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux **(R)**

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 18. Révision du traitement et modification au contrat — directrice générale **(R)**

### **RESSOURCES MATÉRIELLES**

- 19. Acceptation de la soumission de Ozero Solutions – Amélioration de la station de lavage de bateau **(R)**

### **DOSSIER DES ÉLUS - RAPPORT DES ACTIVITÉS**

- 20. Xavier Bouhy : Service Loisirs et Tourisme et technologie
- 21. Dany Plante : Politique familiale, Comité consultatif scolaire et Ressources humaines

22. Richard Doyon : Festivités Western
23. Dominique Cliche : Construction, développement résidentiel, Comité consultatif en urbanisme et Évènements
24. Éric Bélanger : Environnement, CDI, Culture et Patrimoine
25. Jérôme Bélanger : APELF, ARLAC et amélioration continue
26. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre
27. Divers.
28. Les comptes. (R)
29. Période de questions et commentaires. (I)
30. Levée ou ajournement de la session. (R)

ADOPTÉE

2025-12-258

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Proposé par Madame Dominique Cliche,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 11 novembre 2025 et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2025 soient adoptés tels quels.

ADOPTÉE

2025-12-259

**MODIFICATION DE NUMÉROS CIVIQUES SUR UN TRONÇON DU 3<sup>E</sup> RANG SUD AU LAC-FORTIN**

**ATTENDU QU'**en vertu du cinquième alinéa de l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut régler le numérotage des immeubles;

**ATTENDU QUE** le Règlement 220-2022 concernant la numérotation civique des résidences, autres bâtiments et terrains vacants sur le territoire municipal est entré en vigueur le 25-10-2022;

**ATTENDU QUE** la municipalité se réfère au Guide des bonnes pratiques d'adressage, produit par le ministère des Ressources naturelles et des forêts en date du mois de décembre 2024 pour établir et modifier les numéros civiques;

**ATTENDU QUE** sur un tronçon du 3<sup>ième</sup> rang sud, se trouvant approximativement entre la rue de la Grande Baie et le Lac aux Cygnes, certaines bonnes pratiques d’adressage ne sont pas respectées notamment le séquençage chronologique ainsi que le fait que des numéros pairs et impairs se retrouvent du même côté de la rue;

**ATTENDU QU’**il y a lieu de corriger cette situation pour des questions de sécurité publique et aussi de logistique;

**ATTENDU QUE** la municipalité collabore avec Postes Canada dans le processus de modification des numéros civiques et que cette dernière demande une résolution du Conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil, d’autoriser par la présente résolution les changements de numéros civiques sur le 3<sup>ième</sup> rang sud.

ADOPTÉE

2025-12-260

**LISTE DES TAXES NON PAYÉES**

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve l’état mentionnant les personnes endettées, pour taxes municipales, envers la Municipalité de Saint-Victor préparé en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal.

Il est également résolu de mandater la directrice générale pour transmettre à la M.R.C. Beauce-Centre l’état des immeubles à être vendus pour taxes municipales dues.

ADOPTÉE

2025-12-261

**NOMINATION D’UNE REPRÉSENTANTE DU CONSEIL AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO CNCA**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Victor doit avoir un membre du conseil qui représente la municipalité auprès du réseau BIBLIO CNCA;

**ATTENDU QU’** à la réunion du conseil de la municipalité de Saint-Victor tenue le 1er jour du mois de décembre 2025, Madame Dany Plante est nommée en tant que représentante auprès du réseau BIBLIO CNCA;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil que Madame Dany Plante soit nommée représentante de la Corporation municipale de Saint-Victor auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-12-262

**NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DU CONSEIL AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire remplacer Monsieur Éric Bélanger comme représentant du Conseil sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ;

**ATTENDU QUE** la nouvelle conseillère municipale au siège numéro 4, Mme Dominique Cliche, a été élue le 3 octobre 2025 ;

**ATTENDU QUE** Madame Dominique Cliche siègera à titre de représentante du Conseil de la Municipalité de St-Victor au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil, de nommer Madame Dominique Cliche conseillère au siège numéro 4, comme représentante du Conseil au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-12-263

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 213-A RUE COMMERCIALE**

**ATTENDU QUE** M. Stéphane Savard est propriétaire du 213-A rue Commerciale, lot 6 655 703;

**ATTENDU QUE** le demandeur désire faire passer la marge de recul latérale de 3 mètres à 1,18 mètres pour un bâtiment principal para-industrie;

**ATTENDU QUE** le demandeur veut autoriser l'empiètement d'une enseigne dans la marge de recul avant alors que le

règlement de zonage 157-2018 exige 1,5 mètres pour une enseigne ;

**ATTENDU QUE** l'article 23 du règlement de zonage 157-2018 prévoit que la marge latérale doit être d'au moins 3 mètres pour les constructions d'un usage para-industrie;

**ATTENDU QUE** cette demande ne vise pas la réalisation d'un nouvel ouvrage, mais de plutôt à rendre conforme la situation actuelle compte tenu la bonne foi et de l'obtention d'un permis en 2017;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation autorisant une construction de para-industrie dans la marge de recul de 1,18 mètres satisfait aux principaux critères de décision menant le comité consultatif d'urbanisme à recommander une dérogation;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation autorisant l'empiètement d'une enseigne dans la marge de recul avant ne satisfait pas aux principaux critères de décision menant le comité consultatif d'urbanisme à recommander une dérogation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du Conseil,

**QUE** la municipalité accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et octroie la demande de dérogation mineure autorisant une construction de para-industrie dans la marge de recul de 1,18 mètres ;

**QUE** la municipalité accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse la demande de dérogation mineure concernant l'enseigne autorisant l'empiètement dans la marge de recul avant;

ADOPTÉE

2025-12-264

**AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Victor possède un calendrier de conservation des documents établi en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives*;

**ATTENDU QUE** pour maintenir une saine gestion documentaire, l'application du calendrier de conservation de la Municipalité entraîne la destruction de nombreux dossiers dont les délais de conservation sont arrivés à échéance;

Proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

**D'APPROUVER** la liste des dossiers prévus pour destruction préparée par madame Lorraine Boucher, archiviste de la Société du patrimoine des Beaucerons, le 26 novembre 2025.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite liste des dossiers prévus pour destruction.

ADOPTÉE

2025-12-265

**FONDS RÉSERVÉ – MATÉRIEL ROULANT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a créé un poste intitulé *Fonds réservé matériel roulant*;

**ATTENDU QU'**il a été convenu de mettre un montant de 50 000\$ pour 2026 et de réviser le montant attribué à ce poste, annuellement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder les sommes non prévues de la taxation d'immeubles nouvellement construits ou rénovés pour le fonds réservé matériel roulant.

ADOPTÉE

2025-12-266

**AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 287-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 158-2018 AUX FINS DE PRÉVOIR DES SUPERFICIES ET LARGEURS MAXIMALES POUR LES LOTS RÉSIDENTIELS DESSERVIS**

Monsieur Xavier Bouhy donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement concernant la modification du règlement de lotissement no. 158-2018 aux fins de prévoir des superficies et largeurs maximales pour les lots résidentiels desservis.

Que Monsieur Xavier Bouhy a déposé au conseil le projet de règlement numéro 287-2025 modifiant le règlement de lotissement no. 158-2018 aux fins de prévoir des superficies et largeurs maximales pour les lots résidentiels desservis.

ADOPTÉE

2025-12-267

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 287-2025  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 158-2018 AUX  
FINS DE PRÉVOIR DES SUPERFICIES ET LARGEURS MAXIMALES  
POUR LES LOTS RÉSIDENTIELS DESSERVIS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Victor peut modifier son Règlement de lotissement no. 158-2018, tel qu'amendé, en fonction des termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q chapitre A-19.1 articles 123 et les suivants);

**ATTENDU QUE** la municipalité est régie par les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) chapitre A-19.1 ;

**ATTENDU QUE** le Règlement de lotissement numéro 158-2018 est entré en vigueur le 11 juillet 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire prévoir des superficies et largeurs maximales pour les lots résidentiels desservis;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement est donné par Monsieur Xavier Bouhy à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1er décembre 2025 ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement est déposé par Monsieur Xavier Bouhy à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1er décembre 2025 ;

**ATTENDU QU'UNE** assemblée publique de consultation sera tenue le 11 décembre 2025 à 16h00 à l'hôtel de ville de la municipalité, avant l'adoption du règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public lors de la présente séance du Conseil municipal.

**ATTENDU QUE** M. le maire mentionne l'objet dudit règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante.

Proposé par Madame Dany Plante,  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor, d'adopter le premier projet de règlement numéro 287-2025 modifiant le règlement de lotissement no. 158-2018 aux fins de prévoir des superficies et largeurs maximales pour les lots résidentiels desservis.

ADOPTÉE

2025-12-268

**RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE LE PROJET DE RÈGLEMENT 287-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 158-2018 AUX FINS DE PRÉVOIR DES SUPERFICIES ET LARGEURS MAXIMALES POUR LES LOTS RÉSIDENTIELS DESSERVIS**

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du premier projet de règlement cité en titre.

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil que l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement mentionné en titre soit fixée au 11 décembre 2025 à 16h00, à l'Hôtel de ville de la municipalité de Saint-Victor, au 287 rue Marchand à Saint-Victor.

ADOPTÉE

2025-12-269

**AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 284-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « VENTE AU DÉTAIL PRODUITS DIVERS (51) » ET LA CLASSE D'USAGE « SERVICES PROFESSIONNELS ET D'AFFAIRES (61) » DANS LA ZONE I-73 AVEC CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES CLÔTURES.**

Monsieur Jérôme Bélanger donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement concernant la modification du règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « vente au détail produits divers (51) » et la classe d'usage « services professionnels et d'affaires (61) » dans la zone I-73 avec certaines dispositions particulières concernant les clôtures.

Que Monsieur Jérôme Bélanger a déposé au conseil le projet de règlement numéro 284-2025 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « vente au détail produits divers (51) » et la classe d'usage « services professionnels et d'affaires (61) » dans la zone I-73 avec certaines dispositions particulières concernant les clôtures.

ADOPTÉE

2025-12-270

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 284-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « VENTE AU DÉTAIL**

**PRODUITS DIVERS (51) » ET LA CLASSE D'USAGE « SERVICES PROFESSIONNELS ET D'AFFAIRES (61) » DANS LA ZONE I-73 AVEC CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES CLÔTURES.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Victor peut modifier sa réglementation de zonage no. 157-2018, tel qu'amendé, en conformité avec son plan d'urbanisme et les dispositions prévues au sens du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) Beauce-Centre;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor modifie son règlement de zonage en fonction des termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Jérôme Bélanger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1er décembre 2025 ;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été déposé par Monsieur Jérôme Bélanger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1er décembre 2025 ;

**ATTENDU QU'UNE** assemblée publique de consultation sera tenue le 11 décembre à 16h00, à l'hôtel de ville de la municipalité, avant l'adoption du règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public lors de la présente séance du Conseil municipal.

**ATTENDU QUE** M. le maire mentionne l'objet dudit projet de règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante.

Il est proposé par Madame Dominique Cliche,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le projet de règlement numéro 284-2025 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « vente au détail produits divers (51) » et la classe d'usage « services professionnels et d'affaires (61) » dans la zone I-73 avec certaines dispositions particulières concernant les clôtures.

ADOPTÉE

2025-12-271

**RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 284-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « VENTE AU DÉTAIL PRODUITS DIVERS (51) » ET LA CLASSE**

**D'USAGE « SERVICES PROFESSIONNELS ET D'AFFAIRES (61) »  
DANS LA ZONE I-73 AVEC CERTAINES DISPOSITIONS  
PARTICULIÈRES CONCERNANT LES CLÔTURES.**

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du premier projet de règlement cité en titre.

Proposé par Madame Dany Plante,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil que l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement mentionné en titre soit fixée au 11 décembre à 16h00, à l'Hôtel de ville de la municipalité de Saint-Victor, au 287 rue Marchand à Saint-Victor.

ADOPTÉE

2025-12-272

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 285-2025 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TAXES FONCIÈRES ET DE LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2026.**

Monsieur Éric Bélanger donne avis de motion et procède au dépôt du projet de règlement 285-2025 pour fixer le taux de taxes et compensations 2026.

Ce règlement aura pour but d'imposer, et de prélever des taxes foncières et spéciales, des compensations, des tarifs pour les services, etc., pour l'année 2026, sur les immeubles situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉE

2025-12-273

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 286-2025 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS QUI ABROGE LE RÈGLEMENT 221-2022**

Monsieur Richard Doyon donne avis de motion et procède au dépôt de projet de règlement 286-2025 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus qui abroge le règlement 221-2022.

Ce règlement aura pour but d'instaurer des normes de comportement intégrant les valeurs de la municipalité et de prévenir les conflits d'intérêt et le cas échéant, les résoudre efficacement et avec discernement.

ADOPTÉE

2025-12-274

**RÉVISION DU TRAITEMENT – DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**ATTENDU QUE** le contrat de travail de Madame Carole-Anne Jacques est révisé annuellement ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Dominique Cliche,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de réviser le traitement tel que décrit dans le contrat de travail de Madame Carole-Anne Jacques.

ADOPTÉE

2025-12-275

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE OZERO SOLUTIONS-AMÉLIORATION DE LA STATION DE LAVAGE DE BATEAU**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Victor désire effectuer une amélioration de la station de lavage de bateau existante afin d'y inclure une borne de paiement simplifiée émettant un reçu;

**ATTENDU QUE** ledit reçu et le compteur de lavage offriront un moyen de contrôle adéquat pour les lavages d'embarcations effectués en conformité au Règlement sur les embarcations (241-2023 modifié par 258-2024) ;

**ATTENDU QUE** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs subventionne cette amélioration dans le cadre du programme «Stations de nettoyage d'embarcations» ;

**ATTENDU** la soumission reçue de Ozéro Solutions ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de mandater la compagnie Ozero Solutions dans le but d'améliorer le panneau d'opération de la station de lavage de bateau pour y inclure une borne de paiement pour un montant de 5954\$ avant taxes, en supplément de la subvention. La présente résolution abroge la résolution 2025-10-217 sur le même sujet.

ADOPTÉE

2025-12-276

**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères, d'accepter la liste des comptes suivants au montant de 515 183,56 \$.

Entreprises Claude Boutin	2 053,91 \$
Réseau biblio CNCA	247,47 \$
Boutique Carly	160,95 \$
Société du patrimoine des Beaucerons	3 225,40 \$
Société du patrimoine des Beaucerons	2 761,41 \$
Groupe Neurones	1 547,55 \$
Ambiance Sports	362,27 \$
Centre du Camion Amiante	137,86 \$
Camions Globocam Beauce	3 658,96 \$
Stantec	5 355,54 \$
Laboratoire d'expertises de Québec	2 776,65 \$
Constructions Amiante	298 840,07 \$
Arpo	9 331,95 \$
MRC Beauce Centre	858,98 \$
Blanchette Vachon	6 317,88 \$
9203-9304 QUEBEC	827,82 \$
Marie-Claude Mercier Consultante	127,50 \$
Marie-Claude Mercier Consultante	425,00 \$
Gestion Caropier	344,93 \$
Services sanitaires Denis Fortier	415,20 \$
Magasin Coop	1 257,97 \$
Hercule Fortin Inc.	133,14 \$
Produits Sanitech	36,10 \$
Passeport Animal	1 877,26 \$
Telus Mobilité	312,61 \$
Solutions GA	1 336,98 \$
Solutions GA	423,33 \$
Téléphone St-Victor	637,47 \$
Hydro Québec	4 983,73 \$
Entreprise ALO Pomerleau	358,57 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	146,80 \$
Pavage Sartigan	33 651,30 \$
Chemco	21 513,75 \$
Garage Bizier	256,72 \$
PPS Canada	862,31 \$
Planiftime	3 337,15 \$
Stratj	1 812,92 \$
Jean Gagnon	144,65 \$
Formarisque	18 740,93 \$
Alex Vachon	195,92 \$
Groupe CT	2 551,30 \$
Energies Sonic	7 051,15 \$
Transcontinental distribution	908,25 \$
MRC Beauce Centre	13 703,76 \$
Noémie Cloutier	376,25 \$
Colette Gosselin	595,00 \$
Gestion Caropier	546,13 \$

Protection Incendie Viking	569,13 \$
Beauce Télécom	170,11 \$
Diane Doyon	150,00 \$
Sani Etchemin	1 014,08 \$
Techni-Consultant	2 242,01 \$
Équipement Demers	726,03 \$
Usinage Xpress	379,90 \$
JuHoule Distribution	611,68 \$
Robitaille Équipement	8 409,85 \$
CMP Mayer	449,46 \$
Municipalité de Saint-Ephrem-de-Beauce	1 101,79 \$
Linde Canada	132,25 \$
Linde	459,84 \$
CAUCA	59,55 \$
Ecce Terra	6 783,53 \$
Gagné Diesel	1 287,12 \$
Arpo	643,86 \$
Mines Seleine Windsor	5 478,75 \$
Société du patrimoine Saint-Victor	5 300,00 \$
Pneus Robert Bernard	83,70 \$
Service d'équipement GD	145,45 \$
MRC Beauce Centre	6 714,72 \$
Ferme Réal Boucher	14 742,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>515 183,56 \$</b>

ADOPTÉE

**QUESTIONS ET COMMENTAIRES**

Une période de questions a été réservée pour le public.  
Une seule question a porté sur le déneigement rue des Épinettes.

2025-12-277

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que  
la présente séance soit levée à 20h06.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jonathan V. Bolduc  
Maire

\_\_\_\_\_  
Carole-Anne Jacques  
Directrice générale /  
Greffière-trésorière